

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022_14_04_D08

L'an deux mil vingt-deux et le 31 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel dans la salle des fêtes de la commune afin de respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement, sous la présidence de Madame le Maire, Christèle GARCIA.

Nombre de membres :
- en exercice 11
- présents 9
- qui ont pris part à la délibération 11

Présents : Mmes BARAILLE Angélique, GARCIA Christèle, LOPITAUX Camille, MAURIAL Audrey, RABAULT Valérie, SLIZANOWSKI DIT LAROCHE-MEDJADJI Valérie, MM. AILHAS Jean-Marc, DESPLATS Michel, DOMPEYRE Alexis.

Procurations : HEMMER Sylvain à Mme BARAILLE Angélique, MELO Vitor à DOMPEYRE Alexis

Secrétaire de séance : **AILHAS Jean-Marc**

Date de convocation : 6 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2022

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la Loi n°82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2021 et notamment l'article ... ;

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts portant sur la loi de finances 2020 actant la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) ;

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux et de garder ceux de 2021, c'est-à-dire :

- d'appliquer pour l'année 2022, les taux suivants aux impôts directs :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 40.51 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 93,41 %

- de charger Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Cette délibération est prise avec quatre abstentions (Mmes Garcia, Lopitiaux, Mrs Desplats, Dompeyre).

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Christèle GARCIA

